

RÉCUPÉRER SON ÉPARGNE

SUITE À L'ABSENCE DE MANDAT SOCIAL DEPUIS AU MOINS 2 ANS

BON À SAVOIR

› DISPOSITIFS CONCERNÉS

- PER
- L'épargne de votre PEE ou PERCO ne peut être débloquée pour ce motif

› BÉNÉFICIAIRES

- Le titulaire du PER

› DÉLAI DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Votre demande de remboursement peut être réceptionnée par REGARDBTP à tout moment à compter de :

- 2 ans après la fin du mandat social.

› PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS EXCLUS

- Cessation depuis 2 ans d'un mandat social autre que mandat d'administrateur, de membre du directoire ou du conseil de surveillance.

› CONDITIONS D'APPLICATION

Le déblocage du PER pour ce motif nécessite de remplir [les 3 conditions cumulatives suivantes](#) :

- → Ne pas être titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social depuis 2 ans au moins à compter de la révocation du mandat social ou de son non-renouvellement.
- → Avoir exercé des fonctions d'administrateur, de membre du directoire ou du conseil de surveillance.
- → Ne pas avoir liquidé sa pension de retraite dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse.

› JUSTIFICATIFS À JOINDRE À LA DEMANDE

[Dans tous les cas](#) : fiche de correspondance et relevé d'identité bancaire (format IBAN/BIC) accompagnés des justificatifs suivants :

- Procès-verbal de révocation ou de non-renouvellement du mandat social actant la rupture du lien avec le mandataire et l'organe décisionnaire **OU** attestation de fin de mandat social remise par le remplaçant,
- **ET** attestation sur l'honneur du demandeur indiquant ne pas avoir été titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social depuis au moins 2 ans après sa révocation ou non-renouvellement,
- **ET** attestation d'absence de liquidation de pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse.



Remboursement par courrier

Utilisez la fiche de correspondance disponible sur demande au 01 49 14 12 12 et renvoyez-la, accompagnée des justificatifs, d'un relevé d'identité bancaire (format BIC/IBAN) et d'une copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité, à l'adresse suivante:

PRO BTP - REGARDBTP
Service Épargne Salariale
93901 BOBIGNY CEDEX 09

Caractéristiques

Le déblocage, total ou partiel, intervient sous la forme d'un règlement unique. Ce même cas de déblocage ne peut donc donner lieu à des versements successifs. En cas de déblocage partiel, le solde des avoirs non débloqués reste investi jusqu'à l'échéance légale.



Nos conseillers sont à votre écoute
du lundi au vendredi.

CONTACTEZ-LES AU 01 49 14 12 12

